

Poliquin, Renée (BAPE)

De: Marc-Andre.Simard@economie.gouv.qc.ca
Envoyé: 11 juin 2015 15:51
À: Poliquin, Renée (BAPE)
Cc: Pierre.Dupont@economie.gouv.qc.ca; Frederic.Simard@economie.gouv.qc.ca;
Nathalie.Bergeron@economie.gouv.qc.ca
Objet: Demande d'information de la commission du BAPE concernant le projet de la mine
d'apatite du Lac à Paul par Arianne Phosphate inc.
Pièces jointes: Extrait du Tableau de suivi des éléments du projet d'Arianne Phosphate(15
septembre 2014).pdf

Économie,
Innovation
et Exportations

Québec 

Bonjour Madame Poliquin,

En réponse à votre question, nous vous confirmons que le projet d'Arianne Phosphate a été suivi par un comité interministériel. Le comité n'a pas établi que le projet de port n'était pas assujéti à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. En effet, comme le démontre l'extrait du *Tableau de suivi des éléments du projet*, en date du 15 septembre 2014, ci-joint, "L'entreprise souhaite que le MDDELCC traite séparément le projet de la mine et celui des installations portuaires projetées. Le premier est mené par l'entreprise, l'autre par le Port de Saguenay."

En espérant que le tout sera conforme à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marc-André Simard
Conseiller en développement économique

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des l'Exportations
Direction des programmes et des interventions financières
710, place D'Youville, 9^e étage
Québec, (Québec), G1R 4Y4
Tel. (418) 691-5698 #4309
marc-andre.simard@economie.gouv.qc.ca
www.economie.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

**Arianne Phosphate - TABLEAU DE SUIVI DES ÉLÉMENTS DU PROJET
(mis à jour le 15 septembre 2014)**

ÉLÉMENTS DE DISCUSSION	ENJEUX	SUIVI	COMMENTAIRES
Environnement			
<p>Certificat d'autorisation (CA) global : un CA en vertu de l'article 22 de la LQE doit être délivré.</p>	<p>Gestion des résidus miniers Gestion des eaux minières et traitement des eaux contaminées Retombées socio-économiques Utilisation du territoire Ligne électrique privée</p>	<p>Action à poser : finaliser l'analyse Responsable : MDDELCC Échéancier : selon les résultats de l'analyse Objectif : l'entreprise a besoin des autorisations d'ici la fin de l'année 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 28 juin 2013 : Dépôt de l'étude d'impacts environnemental (EIE) et social : Le MDDELCC analyse les réponses à la deuxième série de questions et commentaires pour compléter la recevabilité de l'étude d'impact. • Le MERN a été consulté afin de juger de sa recevabilité. • Le processus d'audiences publiques du bureau d'audiences publiques environnement (BAPE) est prévu pour le moment en décembre 2014. • L'entreprise souhaite que le MDDELCC traite séparément le projet de la mine et celui des installations portuaires projetées. Le premier est mené par l'entreprise, l'autre par le Port de Saguenay. • L'entreprise souhaite que le MDDELCC accepte de délivrer un CA pour la ligne électrique privée. Habituellement, lors de projets miniers, Hydro-Québec (HQ) prend en charge cette étape. Considérant qu'HQ n'est pas en mesure de livrer la ligne électrique dans le temps souhaité, Arianne va s'en charger. • Acceptation du MDDELCC de séparer la ligne électrique du projet principal. • L'entreprise a déposé la première série de réponses le 2 mai. • Réception d'une deuxième série de questions le 13 juin.

Ariane Phosphate - TABLEAU DE SUIVI DES ÉLÉMENTS DU PROJET
 (mis à jour le 15 septembre 2014)

ÉLÉMENTS DE DISCUSSION	ENJEUX	SUIVI	COMMENTAIRES
Environnement			
			<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise a déposé les réponses de la 2^e série de questions la deuxième semaine d'août (manque l'étude hydrogéologique amendée). • Les audiences du BAPE sont toujours prévues à l'automne 2014. L'entreprise souhaite recevoir un décret ministériel à la fin de Q1 2015.